



# La Newsletter du DAT Sud 77

Octobre 2016

**DAT** Sud 77  
Développeur de l'Apprentissage Territorial

La développeuse de l'apprentissage territorial Sud Seine-et-Marne est portée par la MDEF de Sénart

## Infos du mois

### FORUM

La mdef de sénart organise son forum annuel des métiers et de l'emploi Samedi 8 Octobre de 10H à 16H Théâtre de Sénart. Lieusaint.

Toutes les infos sur [mdef-senart.fr](http://mdef-senart.fr) ou au 01 64 13 40 18

### RECRUTEMENT

Des places sont toujours disponibles sur les CFA du territoire.

**CFAI de Dammarie les lys.**

Plusieurs offres à pourvoir

[n-dean@cfai77.fr](mailto:n-dean@cfai77.fr)

**CFA BTP de Nangis**

Plusieurs offres à pourvoir

[yannis.vermeulen@ccca-btp.fr](mailto:yannis.vermeulen@ccca-btp.fr)

### UTEC AVON FONTAINBLEAU

Mercredi 12 octobre 2016 à 9h30 sur le site UTEC Avon Fontainebleau CAP cuisine en 1 an (contrat pro ou apprentissage)

Cible : toutes les personnes ayant validé un premier diplôme et qui veulent se reconverter

[laetitia.chilloux@seineetmarne.cci.fr](mailto:laetitia.chilloux@seineetmarne.cci.fr)

### LOGIS FORMATION

Le logis propose de nouvelles sessions de formation en cuisine - Titre professionnel de cuisinier(ère) de restaurant -(financement Région IDF-parcours certifiant) qui débiteront le 7 et 21 novembre prochain .La date de recrutement est fixée au vendredi 14 octobre à 10h.Un transport sera organisé pour se rendre au Logis à partir de l'arrêt Centre Culturel à Melun à 9h45.

[s.aouad@adsea77.fr](mailto:s.aouad@adsea77.fr)

Des offres d'apprentissage sur notre territoire non pourvues sont en ligne sur le site de pôle emploi.

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## ACTUS NATIONALES

**Annoncée par le Premier ministre en avril 2016, l'ARPE a pour objectif de mieux accompagner les jeunes diplômés d'origine modeste qui entrent sur le marché de l'emploi afin de leur permettre de bénéficier d'une insertion professionnelle de qualité. Cette aide financière est mise en œuvre dès la rentrée 2016 et concerne à la fois :**

- les jeunes diplômés issus de l'enseignement scolaire et supérieur, qui bénéficiaient d'une bourse
- les apprentis diplômés de l'enseignement scolaire et supérieur, sous conditions de ressources équivalentes à celles des boursiers.

**L'ARPE consiste en un soutien financier, versé pendant quatre mois, sous forme :**

d'une aide mensuelle de 200 euros pour les diplômés de l'enseignement scolaire à finalité professionnelle (CAP, baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique), qu'ils soient boursiers ou apprentis disposant de peu de ressources.

- d'une prolongation de la bourse sur critères sociaux perçue au cours de la dernière année d'études (de 100 euros à 550 euros par mois) pour les diplômés de l'enseignement supérieur .
- d'une aide mensuelle de 300 euros pour les diplômés de l'enseignement supérieur par l'apprentissage disposant de peu de ressources.

<http://www.gouvernement.fr/arpe>

<http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/LoiTravail/quelles-sont-les-principales-mesures-de-la-loi-travail/article/l-aide-a-la-recherche-du-premier-emploi-arpe>

### Développement de l'ouverture des titres à l'apprentissage Instruction ministérielle du 27 mai 2016.

Accès déjà existant, mais limité. Il s'agit maintenant de proposer plus largement cette offre de certification professionnelle (85 titres identifiés par l'Etat).

Publics visés : jeunes éligibles au retour en formation initiale Logique de spécialisation ou de complément, pour les jeunes ayant déjà acquis un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau V minimum.

**Je vous rappelle que les signatures de contrat d'apprentissage peuvent s'effectuer jusqu'à fin novembre. Les cours auront démarré, mais s'il reste de la place au CFA les inscriptions seront toujours possible.**